

INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie

la
cgt

AVRIL 2025

433

1^{er} MAI

PAIX, LIBERTÉ, SOLIDARITÉ



**Le 1^{er} Mai partout en France et dans le Monde :
on manifeste pour la paix et la justice sociale**

Edito

**La propagande
de l'exécutif**

03

Vie syndicale

**THCB de l'Isère : une
réunion bien chargée**

04

Industrie

**ETAM se fiche du
made in France !**

05

Informez-vous



thcb-cgt.fr

KLÉSIA

Pro

SOCIAL



VOUS INFORMER SUR LA PROTECTION SOCIALE

En tant qu'**employeur, délégué syndical d'entreprise** ou **partenaire social de branche**, vous négociez et pilotez un contrat de complémentaire santé ou de prévoyance.

Vous souhaitez mieux comprendre l'environnement et l'actualité de la protection sociale, les initiatives prises en matière d'action sociale et de prévention de la part de KLESIA et ses partenaires. Vous voulez retrouver facilement la façon dont la santé et la prévoyance se déclinent dans votre branche ? Avec **KLESIA Pro Social** c'est dorénavant possible.

KLESIA Pro Social, c'est quoi ?

C'est une application mobile reliée à un site internet qui réunit **une veille réglementaire, des fiches techniques** afin de retrouver et partager facilement les notions de base, un **espace dédié aux adhérents des fédérations patronales et syndicales de chaque branche** dont KLESIA est partenaire.

Comment y accéder ?

- Vous pouvez **télécharger l'application** à partir d'un smartphone Apple ou Android.
- Vous pouvez également **consulter le contenu de l'application** et effectuer vos démarches d'accréditation de l'espace dédié aux branches **à partir du site internet suivant : <https://www.klesiaprosocial.fr/>**

Pour accéder à l'espace branches, cliquez sur celle qui vous intéresse, inscrivez-vous en remplissant le formulaire proposé en précisant le nom de votre entreprise, la fédération patronale ou syndicale dont vous dépendez et la branche à laquelle vous souhaitez accéder. Vous recevrez un mail dès que nous aurons effectué votre accréditation.

2-000.114/21 - PHOTO GETTYIMAGES

**Télécharger dès à présent
l'application via**

Pour Apple



Pour Android



- Prenez le QR Code en photo avec votre smartphone
- Pensez à installer une application de lecture des QR Code au besoin
- Et en cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter l'assistance KPS à l'adresse suivante : assistance.KPS@klesia.fr



Maurad Rabhi
Secrétaire fédéral

La propagande de l'exécutif

Bis repetita ! Notre Premier ministre est encore à la manœuvre pour préparer la nouvelle cure d'austérité ! Mi-avril, François Bayrou a réuni le ban et l'arrière-ban à Matignon pour préparer les esprits à un nouveau tour de vis !

Conférence millimétrée où étaient invités les collectivités locales, les parlementaires, les organisations syndicales et patronales, les ministres, et même les représentants d'organismes de la Sécurité sociale. Dans son opération de communication, le Premier ministre comme toujours commence par rassurer l'opinion : « rien n'est tabou dit-il sur les mesures à entreprendre, et tout reste ouvert ». Et de poursuivre pour mieux annoncer la couleur : « Nous devons faire des efforts dans tous les domaines pour arriver à 40 milliards d'économie dans le prochain budget 2026, dont 14 milliards d'euros sur le dos de la Sécurité sociale ».

Et comme si cela ne suffisait pas, il s'avance même sur le sens de l'effort : « Les Français ne travaillent pas assez », suivi derrière par « nous refuserons la simplicité de taxer encore les impôts des entreprises ou des plus riches ». Comme l'équation budgétaire paraît si évidente à ses yeux, il termine la main sur le cœur par « je serai le garant de la justice sociale et de la justice fiscale », tout en promettant que toutes les mesures seront connues à la mi-juillet. On pourrait presque en rire si tout cela ne cachait pas, en vérité, encore une fois du sang et des larmes en perspective pour de nombreux Français, ainsi qu'une remise en cause de nos droits et de la dégradation de nos services publics en arrière-plan !

**Moins d'accès à l'hôpital,
à l'école... l'austérité
c'est des reculs concrets
pour les salariés-es**

Il n'en fallait pas plus pour donner de la voix à quelques personnalités à droite ou d'essayistes en mal de reconnaissance pour mordre le trait et être dans les formules incantatoires sur la fraude sociale, sur les arrêts maladie, sur le nombre de jours fériés, ou encore sur le coup de sabre dans les services publics, les hôpitaux, etc. Après que le Président a ouvert les vannes par dizaines de milliards d'euros à l'industrie militaire pour réarmer la France afin de se protéger de la guerre en Europe nous dit-il, voilà que le Premier ministre nous présente maintenant la facture. Pas besoin de plus d'explications sur la précision des mesures concernées pour comprendre que tout cela va faire mal à notre porte monnaie. La CGT, comme toutes les organisations syndicales, doit être à la hauteur de l'enjeu ! Des mesures plus justes pourraient pourtant s'appliquer comme la conditionnalité des aides publiques, un taux d'impôt plancher de 2% pour les plus riches ou stopper la dérive d'optimisation ou de fraude fiscale

pour nombres d'entreprises... Toutes ces mesures sont des choix politiques ! Nous devons répondre ensemble, unis et solidaires pour se faire entendre ! Le 1er mai, dans tous les territoires de France et partout sur la planète, manifestons pour exiger des perspectives de vies plus heureuses, pour les travailleurs, les privés d'emploi, les retraités et nos services publics. Notre choix, c'est du progrès social pour tous et une paix juste et durable dans le monde ! ■

Retraite, NAO, conditions de travail, Conseil National Fédéral... Une réunion du syndicat THCB de l'Isère au programme bien chargé !

Le syndicat THCB Isère a tenu sa réunion à la Tour du Pin, le 24 mars dernier, à la maison des associations près de la médiathèque. C'est un lieu provisoire où l'Union locale CGT a été logée par la mairie, en attendant la fin des travaux de ses locaux situés boulevard Gambetta.

Ce jour-là, plus d'une vingtaine de syndiqué.es, dont des délégués des syndicats et sections syndicales d'HEXCEL, de PORCHER Industrie, de la MAROQUINERIE ISEROISE et de FITILIEU, sans oublier les retraités, avaient répondu présent à la convocation du secrétaire Nicolas CALLENS et de son trésorier Joseph GAMBIN.

C'est aussi en présence du secrétaire général de la Fédération THCB, Hassen NASSI, que s'est déroulée cette réunion, dont le programme à l'ordre du jour concernait l'actualité nationale notamment sur la réforme des retraites, l'activité syndicale revendicative et la formation syndicale, ainsi que l'actualité concernant les dernières NAO et accords en cours de négociation dans les entreprises du textile, maroquinerie et blanchisserie du département.

■ NAO : AG de 1,8% chez Porcher

C'est ainsi qu'au cours des échanges, les délégués de chez PORCHER ont informé le syndicat que leur NAO ont permis d'obtenir à tous les salariés une augmentation générale de 1,8%.

■ Les conditions de travail : sujet majeur de préoccupation

Dans les interventions des délégués, les conditions de travail dans les entreprises étaient aussi au cœur des débats, ils attestent que c'est un sujet de préoccupation majeur pour les salariés, depuis que les moyens des syndicats et des représentants des salariés se sont amoindris. La dégradation des conditions de travail est, dans la plupart des cas, en lien direct avec les départs non remplacés des salariés qui partent en retraite ou démissionnent. Les employeurs ont fait le choix de faire porter

aux salariés le prix d'une politique de réduction des coûts de la masse salariale sans limite, pour faire plus de profits. Un choix incompatible avec l'obligation de préserver la santé physique, morale et psychologique des salariés. Les syndicats vont devoir s'organiser pour mieux lutter contre ces méthodes de management dangereuses, et non respectueuses du code du travail.

Toutes et tous se sont accordés pour affirmer que cette situation s'est amplifiée avec la mise en place des ordonnances macron, qui ont provoqué la disparition des CHSCT.

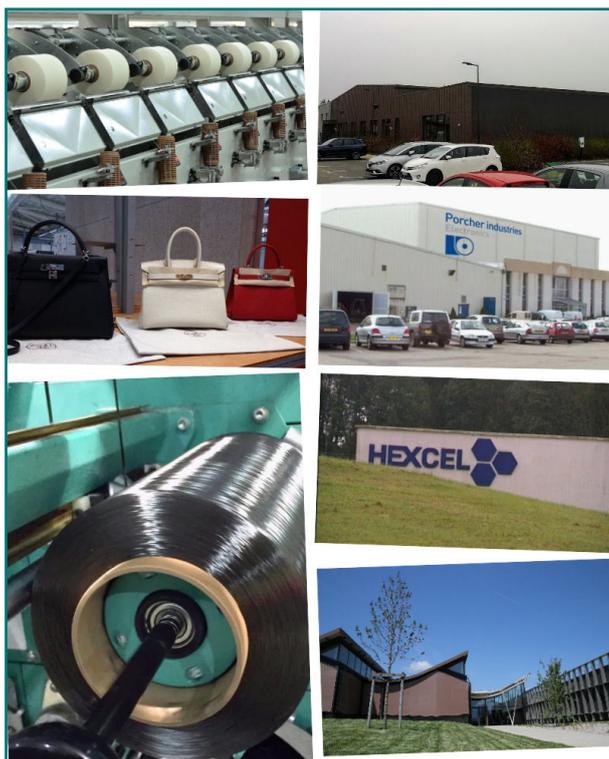
■ Préparation du CNF des 19 et 20 juin

Dans l'ordre du jour figurait aussi un sujet très important : celui de la tenue du prochain Comité National Fédéral (CNF), les 19 et 20 juin 2025 à Montreuil. Après avoir longuement débattu et échangé sur ce point, le syndicat s'est positionné sur le sujet, notamment sur le projet de rapprochement des deux fédérations THCB et du VERRE & CERAMIQUE, et a d'ores et déjà désigné ses participants à ce prochain CNF.

Une fois de plus, les débats et les échanges n'ont pas manqué à cette réunion, qui s'est déroulée dans une ambiance studieuse, et fraternelle. Elle s'est achevée en

fin d'après-midi, après avoir permis de motiver les camarades présents, pour remplir leurs missions syndicales dans leur entreprise.

Bravo aux camarades pour la qualité des débats de cette réunion ! ■



ETAM se fiche du made in France !

Depuis le 18 mars, les salariées du site d'Etam à Marcq-en-Barœul, dans le nord, sont sur le pied de guerre depuis l'annonce par le groupe de fermer l'atelier de prototypage. 55 personnes déterminées à lutter et se faire entendre pour maintenir leurs emplois !

Cet atelier de prototypage est le dernier atelier du groupe en France, où les salariés confectionnent une large gamme de produits pour femmes, incluant de la lingerie, des vêtements de nuit, etc.

Créer et concevoir en France et en Europe, sûrement pas en Chine !

La direction invoque comme seul argument que cet atelier doit se rapprocher des sites de production en Chine, argument inadmissible ! Tous les élus politiques de la région se désolidarisent de la position du groupe Etam, et le font clairement savoir publiquement, « Stop : l'heure est à la création et à la conception en France et en Europe, et sûrement pas en Chine ».



Aides publiques et CIR à gogo, une situation financière saine

Bref, un scandale de plus où le groupe a bénéficié pourtant d'aides publiques et du crédit d'impôt recherche à gogo ! Il faut savoir que la situation financière de cet atelier est saine et que le chiffre d'affaires est en nette progression depuis le COVID.

Les 55 salariées se sont rapprochées de la CGT pour organiser leur bagarre. Depuis plus d'un mois, les salariées multi-

plient les initiatives pour se faire entendre auprès du siège du groupe Etam. Au-delà des nombreux articles de presse qui reflètent leurs luttes, les salariées sont allées crier leurs rages lors de la négociation au siège à Paris. L'Union départementale et la Fédération THCB CGT étaient présentes. Boudji CHIGRI, membre de la direction fédérale pour la région Nord, accompagne les salariées et suit la négociation en cours.



Licenciements collectifs abusifs, une saisie des prud'hommes proposée

La Fédération va proposer aux salariées de contester la procédure de licenciements devant les prud'hommes car ce groupe ne respecte pas la définition qui encadre les licenciements collectifs. Un exemple de plus qui met en lumière l'ambivalence du discours politique et des employeurs sur la réindustrialisation du secteur textile en France et la réalité du terrain. Un monde qui nous sépare !



La conditionnalité des aides publiques, un levier discuté au CNF de juin

Plus que jamais, les syndicats et les CSE doivent pouvoir contrôler et conditionner les aides publiques aux entreprises pour préserver l'emploi et produire en France.

Nous en reparlerons lors de notre table ronde sur l'emploi en juin prochain lors de notre Conseil National Fédéral.

La bagarre et la solidarité autour des salariées de Marcq-en-Barœul sont un enjeu majeur. Partout, exigeons de la direction du groupe Etam, l'abandon de ce plan de fermeture funeste.

Vers un boycott de la marque ?

La CGT réfléchit à se faire entendre différemment en organisant un boycott national de la marque Etam car, dorénavant, 100 % de la production sera chinoise ou viendra hors d'Europe. Un scandale de plus qu'il devient nécessaire de faire savoir aux consommateurs !



Pensez à vous inscrire au

Comité National Fédéral THCB CGT

qui se tiendra les 19 et 20 juin à Montreuil
Retrouvez le bulletin spécial sur www.thcb-cgt.fr (sur la page d'accueil, cliquez sur le journal à droite pour accéder aux anciens numéros)



La négociation du compte épargne-temps (CET) : le danger de l'alternative entre repos et rémunération

Le piège de la "liberté" offerte par le CET

Dans plusieurs entreprises, comme en ce moment chez le groupe sous-traitant de la Maroquinerie Auguste Thomas, des directions ouvrent des négociations sur le "compte épargne-temps", présenté comme une liberté offerte aux salariés. Ce compte leur permet en effet de mettre "du temps de côté", à poser plus tard ou à se faire rémunérer ; ou, à l'inverse, convertir certaines sommes en repos.

Or, à l'heure où l'âge légal de départ à la retraite a été repoussé à 64 ans et où les salaires permettent difficilement de bien vivre, on peut comprendre que les salariés puissent voir d'un bon œil ces nouvelles possibilités. Néanmoins, attention aux faux "choix" entretenus par le CET, entre réduction du temps de travail sur l'année ou sur la vie, et repos et rémunération !

L'utilisation d'un CET a en effet comme conséquence de réduire le repos pris par les salariés sur l'année (à noter que les 4 semaines de congé payé dit principal ne peuvent pas être posées, article L.3151-2 du code du travail). Alors même que le travail dans nos secteurs est particulièrement fatiguant, rendant d'autant plus essentiel ce temps de repos pour...se reposer mais aussi pour les loisirs et la vie personnelle et familiale.

La négociation et l'accord collectif sont obligatoires

Le CET ne peut être mis en place que par accord collectif. Étant donné l'absence de précisions dans les conventions collectives de nos branches, il y a besoin d'un accord d'entreprise. Autrement dit, la mise en place d'un CET nécessite la signature de la majorité des organisations syndicales représentatives, qui peuvent donc le refuser ou, au moins, négocier



des gardes-fous et des modalités favorables aux salariés. L'accord peut notamment :

- **limiter le nombre de jours à mettre sur le CET ;**
- **garantir pour ces jours-ci une libre utilisation par le salarié** (à noter que lorsque l'accord collectif autorise les salariés à alimenter librement le CET de jours de repos, l'employeur ne peut pas leur imposer de les poser plutôt que de les mettre sur le CET, voir Cour de cassation 8 juin 2011, n° 10-11.979) ;
- **interdire l'alimentation du CET à l'initiative de l'employeur.** Sachant que cela ne peut, de toute façon, être prévu que pour le repos compensateur ou la rémunération des heures supplémentaires ; en dehors de cette exception, le principe du CET est celui du "volontariat" du salarié de l'utiliser ou non.

Des augmentations de salaire et la retraite plus tôt, les revendications CGT

L'aspiration qui peut exister au CET témoigne surtout du fait que les salariés cherchent à augmenter leur salaire ou à anticiper leur départ à la retraite...

Plutôt que ce dispositif qui permet de troquer le temps en argent, revendiquons un salaire suffisant pour bien vivre et gagnons l'abrogation de la contre-réforme des retraites. ■

**COMMENT S'ORGANISER
pour gagner
DES AUGMENTATIONS
de salaires ?**



**Pour bien préparer vos NAO
utilisez le tuto !**



Textile Artificiel et Synthétique : un accord de branche sur les salaires minima insuffisant

La CGT n'a pas signé l'accord de branche TAS sur les salaires minimaux en raison de la faiblesse de la revalorisation. Il s'applique néanmoins à compter du 1er mars et doit servir de base de négociation lors des NAO dans les entreprises du Textile Artificiel et Synthétique.

Comme dans les autres branches professionnelles, les délégués CGT de notre fédération ont défendu pour le Textile Artificiel et Synthétique (TAS) une triple revendication :

- une revalorisation au moins à la hauteur de celle du Smic, donc de l'inflation ;
- sur l'ensemble de la grille, c'est-à-dire appliquée à tous les coefficients ;
- avec clause de revoyure en cas d'une nouvelle revalorisation du Smic dans l'année.

■ Une fédération patronale intransigente, pas d'effet rétroactif

Alors que cela est possible dans la branche du textile industriel depuis plusieurs années, cela a été refusé dans le TAS. Face à l'intransigence de la fédération patronale, il aura fallu plusieurs réunions de négociations pour aboutir à un accord insuffisant pour les salariés : + 2% pour les coefficients 210 à 450, dégressif pour le reste de la grille, le tout applicable au 1er mars 2025 au lieu du 1er novembre 2024 (date de la dernière revalorisation du Smic).

Ce refus d'appliquer un effet rétroactif par la branche patronale est d'autant plus critiquable qu'elle est la seule responsable de ce retard, car elle n'a pas respecté la clause de revoyure du précédent accord qui imposait de se revoir au plus tard 45 jours après la revalorisation du SMIC, qui a eu lieu le 1er novembre 2024.

Pour ces raisons, la CGT n'est pas signataire de cet accord, qui est toutefois applicable car, exceptées la CFE-CGC et nous, les autres organisations syndicales représentatives en sont signataires. ■



Barème des salaires minima mensuels

(base 35 h/semaine ou 152,19 h/mois)

Coefficient	Au 1er mars 2025
210	1829 €
225	1835 €
240	1840 €
255	1850 €
270	1860 €
285	1872 €
300	1884 €
315	1893 €
330	1903 €
345	2004 €
360	2137 €
375	2270 €
390	2401 €
405	2587 €
420	2725 €
435	2911 €
450	3098 €
500	3470 €
600	4325 €



N'oubliez pas de déduire votre cotisation syndicale de vos impôts !

Le crédit d'impôt est égal à 66% du total versé.

Cases à remplir : 7AC-7AE-7AG



1^{er} mai 2025

pour la paix juste et durable pour nos retraites et nos salaires

MANIFESTER POUR LA DEMOCRATIE ET LA JUSTICE SOCIALE

Le 1^{er} mai, journée internationale de lutte des travailleurs et des travailleuses, a cette année un sens particulier. Alors que les guerres se propagent pour les profits de quelques-uns, les syndicats appellent partout sur la planète les salarié-es à manifester pour défendre la paix juste et durable, c'est-à-dire non pas aux conditions des agresseurs mais dans le **respect du droit international**. Après les drames de centaines de milliers de morts, notamment en Ukraine et en Palestine, le **droit des peuples** doit être urgemment appliqué. Il en va de notre humanité.

AGIR FACE A L'INTERNATIONALE RÉACTIONNAIRE

Trump et ses alliés milliardaires attaquent le droit à l'avortement, à l'éducation ou encore l'aide au développement. Défendons une société démocratique et de justice sociale. Racisme, antisémitisme, discriminations : **partout le poison de la division progresse, instrumentalisé, voire organisé par l'extrême droite et les médias des milliardaires.**

À l'inverse, les salarié-es avec leur syndicat, défendent la coopération et la solidarité concrète entre les travailleur-euses du monde entier. Plutôt que le moins-disant social et la concurrence entre les salarié-es organisée par les détenteurs des multinationales pour leurs seuls intérêts, le meilleur « protectionnisme » est l'amélioration des droits sociaux et environnementaux, ici et là-bas.

AUGMENTER NOS SALAIRES

Dans de nombreuses entreprises, avec la CGT, les salarié-es revendiquent, se mobilisent et obtiennent des augmentations de salaire. Plutôt que des primes occasionnelles non-cotisées, **négozier des augmentations de salaire brut**, c'est + de cotisations sociales et donc de meilleures pensions de retraites, et c'est aussi + de salaire net pour vivre de son travail.

GAGNER L'ABROGATION DE LA RETRAITE A 64 ANS

Près de 70% de la population défend, comme la CGT, l'abrogation de la contre-réforme des retraites passée en force par 49-3 en 2023. Le gouvernement est fragile : le précédent a d'ailleurs été renversé par une motion de censure. En se mobilisant on peut les faire reculer sur cette réforme injuste (1 salarié sur 2 n'est déjà plus en emploi après 60 ans) et injustifiée (les caisses de retraites sont, contrairement au budget de l'État, très peu déficitaires). Face à leur volonté de **privatiser nos retraites en les jouant en bourse par la capitalisation**, défendons notre système par répartition solide et solidaire !

RETRAITES : DE L'ARGENT, ILY EN A !

La CGT propose des solutions pour financer les 15 milliards € nécessaires pour gagner le retour aux 62 ans, étape vers les 60 ans : égalité salariale femmes-hommes, faire contribuer les dividendes des actionnaires, lutte contre la fraude patronale aux cotisations sociales, soumettre à cotisation les primes d'intéressement et de participation, hausse de 1% des cotisations dites patronales...

plus d'infos

> cgt.fr/retraites2025

S'ORGANISER POUR GAGNER DES DROITS AVEC UN SYNDICAT

En cette période de basculement du monde, les salarié-es mesurent la fragilité de leurs droits au travail, à la retraite et dans la vie, et comment ils ont été difficilement acquis. Parce qu'il n'y a pas de droits sans syndicat et pas de syndicat sans syndiqué-es, c'est le moment de s'organiser : pour connaître ses droits et les défendre, pour gagner des augmentations de salaires et améliorer ses conditions de travail : on s'organise avec la CGT !

plus d'infos

> cgt.fr/rejoindre



Mensuel édité par la Fédération THCB
263 rue de Paris
Case 415
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89
Email : thc@cgt.fr
Site internet : www.thcb-cgt.fr
Direction de la publication : Muraud Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10
N° de commission paritaire : 1229 S 06717
N° ISSN : 2780-6901
Dépôt légal : AVRIL 2025



thcb-cgt.fr